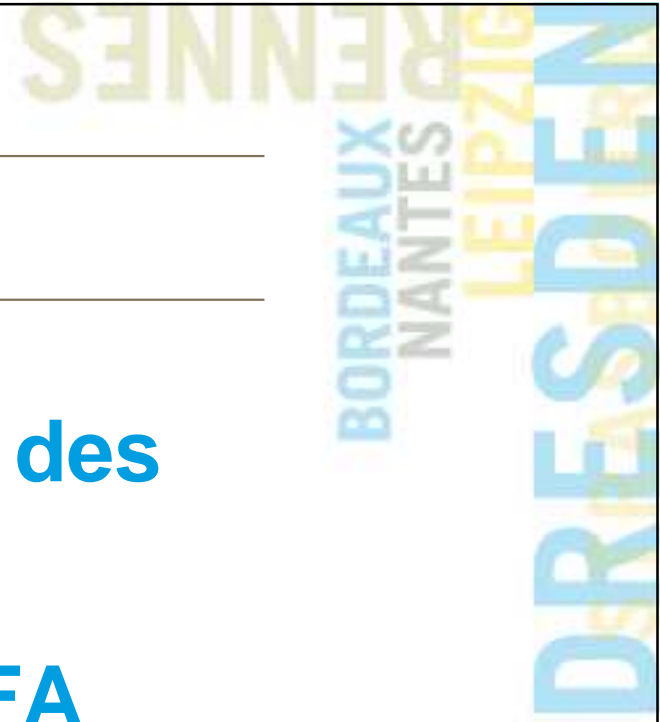


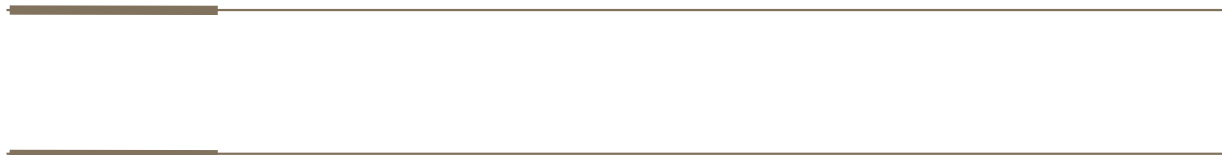


Journée de formation des responsables de programmes de l'UFA

Sarrebrück

Vendredi 29 septembre 2017





1^{ère} partie :

Attribution des fonds



BORDEAUX LEIPZIG
NANTES
DRESDEN

1. Inscription et réinscription des étudiants



Inscription et réinscription

- mise en place d'un nouvel espace personnel Etudiant depuis le 2 mai
- accès après création d'un compte et login
- plusieurs rubriques et services pour les étudiants :
 - inscription / réinscription
 - déclaration d'abandon
 - rapport final
 - informations concernant les aides à la mobilité
 - attestations
- www.dfh-ufa.org/fr/etudiants/inscription-en-ligne/aperçu/



Inscription et réinscription

- inscription et réinscription obligatoires de TOUS les étudiants admis à suivre un cursus de l'UFA, jusqu'à l'obtention du double diplôme
- même pour ceux qui se trouvent dans le pays d'origine
- l'étudiant commence un nouveau programme = **nouvelle inscription**
- l'étudiant continue ses études dans un programme = **réinscription**
- les inscriptions et réinscriptions des étudiants se font exclusivement en ligne, dans l'espace personnel individualisé de l'étudiant



Délais

- du 2 mai au 30 septembre 2017 dernier délai
- inscription pour l'année universitaire complète – pas de réinscription au deuxième semestre
- possibilité d'inscription du 15 janvier au 31 mars 2018 lors de la « deuxième session d'inscription », seulement pour les étudiants sélectionnés après le 30 septembre 2017 et intégrant l'UFA au second semestre 2017-2018



Conséquences en cas de non-inscription ou réinscription

- pas d'inscription ou de réinscription rétroactives
- pas d'aide à la mobilité pour l'étudiant
- pas d'aides supplémentaires pour l'étudiant dans le cadre des aides aux frais de fonctionnement
- nombre d'étudiant faussé / pourra influencer l'évaluation du cursus
- en cas d'évaluation négative du cursus, nouvelle inscription impossible



Rapport des étudiants et rapport final

- rapport des étudiants :
 - à compléter après chaque période passée dans le pays partenaire ou tiers
 - intégré au formulaire de réinscription pour les étudiants qui se trouvaient l'année précédente dans le pays partenaire ou le pays tiers
- rapport final :
 - à compléter à la fin du cursus pour pouvoir obtenir le certificat
- ces deux rapports sont partie intégrante de l'évaluation du cursus



Abandon des études

- les abandons et interruptions d'études doivent être annoncés à l'UFA par le responsable de programme et par l'étudiant dans les plus brefs délais
- l'établissement s'engage, dans la convention d'allocation annuelle avec l'UFA, à rembourser dans un délai de 4 semaines le montant de l'aide à la mobilité si un de ces étudiants abandonne le cursus
- conseil : signature d'un contrat entre l'établissement et l'étudiant avant de lui reverser l'aide à la mobilité
- dérogations : abandon pour maladie, échec définitif aux examens, sur présentation d'une lettre de demande de remise de créance adressée à la Présidente de l'UFA



Abandon des études



navigation

Logout

Cursus: [dropdown]

- Navigation
 - Guide
 - coordonnées
 - coordonnées bancaires
 - interlocuteur(s)
 - récapitulatifs
 - déclarer des doubles diplômés
 - notifier un abandon / une interruption**
- année universitaire 2017/2018
 - liste des étudiants
 - résumé
 - préfinancement
- année universitaire 2016/2017
- année universitaire 2015/2016
- année universitaire 2014/2015
- année universitaire 2013/2014

Notifier un abandon ou une interruption des études

Enregistrer

Nom: [input] Prénom: [input] Date de naissance: [input] Numéro de matricule: [input]

Notification: Abandon [dropdown]

abandon des études

Abandon le: 29.07.2017 [calendar icon]

Motif: Raisons médicales [dropdown]

L'étudiant(e) demande-t-il(elle) à être exonéré(e) du remboursement : oui non

Soutenez-vous la demande d'exonération du remboursement de l'étudiant(e): oui non

Prise de position: [input]

Montant provisoire à rembourser: 3510

remarque: [input]



Certificat de l'UFA

- pour les étudiants inscrits régulièrement auprès de l'UFA et ayant obtenu leurs diplômes de fin d'études
- chaque responsable de programme nomme chaque année les diplômés de son cursus
- établissement des certificats sur demande faite par le responsable de programme auprès de l'UFA, seulement si le rapport final a été complété par l'étudiant



Certificat de l'UFA



Herzlichen Glückwunsch zu Ihrem deutsch-französischen Abschluss!
Félicitations, vous avez obtenu votre diplôme franco-allemand !



ZERTIFIKAT CERTIFICAT

Im Rahmen eines Studiengangs der Deutsch-Französischen Hochschule hat
Dans le cadre d'un cursus de l'Université franco-allemande

Max Mustermann

auf der Grundlage einer gemeinsamen Studien- und Prüfungsregelung
folgende akademische Grade erworben
a obtenu sur la base d'un règlement commun des études et
du contrôle des connaissances les diplômes suivants

Die erworbenen Schlüsselkompetenzen: des compétences acquises pour le marché du travail international

- fachliche Exzellenz
- spezialisierte Fachwissen
- Auslandserfahrung
- Sprachkompetenz, allgemein und fachspezifisch
- interkulturelle Kompetenz
- Flexibilität und Mobilität
- Engagement und Belastbarkeit
- erste Berufserfahrungen
- Teamfähigkeit

Die Deutsch-Französische Hochschule (DFH) ist eine internationale Einrichtung, die Exzellenz und Mobilität im Hochschul- und Forschungsbereich zwischen Deutschland und Frankreich fördert.

Informieren Sie sich auch über den
Freundeskreis der DFH unter:
www.dfh-ufa.org/de/alumni/freundeskreis-der-dfh/

Die DFH in 10 Punkten

- ein Netzwerk von Hochschulen in Deutschland und Frankreich sowie weiteren Ländern
- integrierte binationale und binationale Studiengänge
- 40 Jahre Erfahrung des Bologna-Prozesses (Bachelor, Master, Promotion)
- rund 5.000 Studierende und rund 1.000 Absolventen pro Jahr
- zahlreiche Fachrichtungen: Ingenieur- und Naturwissenschaften, Informatik, Wirtschaftswissenschaften, Rechtswissenschaften, Geistes- und Sozialwissenschaften, Lehrerbildung
- alle Hochschultypen: Universitäten und Fachhochschulen auf deutscher Seite, Universitäts- und Grandes Ecoles / Ecoles auf französischer Seite
- Ausbau von Kooperationsnetzen mit Drittstaaten
- binationale strukturierte Doktoranden Ausbildung
- persönliche Finanzierung durch Deutschland und Frankreich
- das Qualitätslabel der DFH: Ein mehrstufiges, unabhängiges Evaluationsverfahren stellt sicher, dass das Qualitätslabel der DFH eine hervorragende binationale Ausbildung und gute Berufsaussichten garantiert.

Les compétences acquises : une réelle plus-value pour le marché du travail international

- excellence académique
- expertise disciplinaire
- expérience de séjours à l'étranger
- compétence linguistique: générale et disciplinaire
- compétence interculturelle
- flexibilité et mobilité
- engagement et persévérance
- premières expériences professionnelles
- esprit d'équipe

L'Université franco-allemande (UFA) est une institution internationale pour la promotion de l'excellence et de la mobilité dans l'enseignement supérieur et la recherche entre la France et l'Allemagne.

Vous pouvez également consulter le site de
l'Association des Amis de l'UFA
www.dfh-ufa.org/fr/diplomes/amis-de-lufa/

L'UFA en 10 points

- un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands auquel s'associent également des partenaires dans d'autres pays
- des cursus intégrés binationaux et binationaux
- des formations universitaires à tous les niveaux du système LMD
- près de 5.000 étudiants et 1.000 diplômés par an
- de nombreuses disciplines: sciences de l'ingénieur, sciences exactes, informatique, sciences économiques, droit, sciences humaines et sociales, formation des enseignants
- tous les types d'établissements: universités, écoles et grandes écoles de France, universités et Fachhochschulen de l'Allemagne
- ouverture aux pays tiers
- des formations doctorales binationales
- un financement partiel entre la France et l'Allemagne
- le label de qualité UFA: une procédure d'évaluation indépendante et organisée en plusieurs étapes garantit une formation binationale de haut niveau offrant d'excellentes perspectives professionnelles.

Was bietet die DFH Ihren Studierenden und Absolventen?

Die Deutsch-Französische Hochschule agiert als Austausch-Plattform zwischen Wirtschaft, Hochschullern und Absolventen.

Die Lebenslaufbank unterstützt Studierende und Absolventen mit individuellem Profil bei der Suche nach einem Praktikum oder einem Arbeitsplatz.

Interkulturelle Bewerbertrainings bereiten die Studierenden auf die Arbeitsuche auf dem internationalen Arbeitsmarkt vor.

Die DFH fördert die Alumni Arbeit ihrer Studiengänge sowohl finanziell als auch inhaltlich. Die Studierenden der DFH haben somit die Möglichkeit, auch nach ihrem Studium von einem breiten Netzwerk mit fachbezogenen Kontakten zu profitieren.

DFH-Studierende und Absolventen haben die Möglichkeit, an einer einjährigen Schule der Deutsch-Französischen Studiengänge teilzunehmen. Dabei werden sie inhaltlich und organisatorisch von der DFH unterstützt.

Die DFH fördert binationale Promotionsverfahren und Deutsch-Französische Doktorandenkollegien (DFDK).

Jedes Jahr zeichnet die DFH exzellente Studienleistungen ihrer Absolventen und die besten binationale Dissertationen aus. Die Preise werden von Wirtschaftspartnern der DFH gesponsert.

Um den Berufseinstieg ihrer Absolventen zu unterstützen, unterstützt die DFH enge Kontakte zur Wirtschaft.

Die Absolventenratte unterstützt den beruflichen Wiedereinstieg der ehemaligen der DFH und dient damit der Qualitätsicherung der integrierten Studiengänge.

Der Freundeskreis der DFH (FDFH) bietet eine Plattform für den Dialog mit der Wirtschaft und fördert gezielt den Austausch zwischen Hochschulakademikern, Absolventen und Wirtschaft.

www.dfh-ufa.org

FORUM



Que propose l'UFA à ses étudiants et ses diplômés ?

L'Université franco-allemande agit comme une plateforme d'échanges entre le monde économique, l'enseignement supérieur et les diplômés.

La Cellule Forum permet aux étudiants et aux diplômés ayant un profil binationale de rechercher un stage ou un emploi.

Des entraînements interculturels à la candidature préparent les étudiants à la recherche d'emploi sur le marché international du travail.

L'UFA appuie un soutien non seulement financier mais également conceptuel aux associations de diplômés. Ainsi, les étudiants de l'UFA ont la possibilité, même après leurs études, de profiter d'un large réseau de contacts interdisciplinaires.

L'UFA encourage les étudiants et diplômés qui souhaitent présenter les travaux franco-allemands dans leur pays, lors de missions à leur disposition de la communauté et des réseaux UFA.

L'UFA soutient des colloques de thèse et des collèges doctoraux franco-allemands (CDFA).

Chaque année, l'UFA décerne des prix d'excellence à ses meilleurs diplômés et récompense la meilleure thèse binationale. Les prix sont sponsorisés par des partenaires économiques de l'UFA.

Afin de soutenir l'insertion professionnelle de ses diplômés, l'UFA est en lien étroit avec le monde économique.

L'emploi monde appuie des anciens étudiants sur leur éventuelle réinsertion à l'étranger dans l'assurance qualité des cursus intégrés de l'UFA.

Plateforme pour le dialogue avec le monde économique, l'Association des Amis de l'UFA (AAUFA) encourage les relations entre enseignement supérieur, diplômés et monde économique.





2. Demande de subvention

BORDEAUX LEIPZIG
NANTES
DRESDEN



Préfinancement

- concerne l'aide à la mobilité pour le premier semestre
- demande qui peut-être faite entre le mois de juin et le mois d'août dans le nouvel espace « Infos en ligne »
- il suffit de générer, imprimer, signer et renvoyer à l'UFA le formulaire de demande de préfinancement
- acompte versé à l'établissement sans grande formalité administrative



Validation des inscriptions des étudiants

- inscriptions et réinscriptions visibles sous « Infos en ligne »
- mi-juin : mise en ligne de la liste des étudiants inscrits
- date limite de validation de cette liste :

4 octobre 2017

Cependant, plus tôt votre liste d'étudiants sera validée, plus tôt la convention pourra être établie et les allocations versées



Validation des inscriptions des étudiants

Étape 1: confirmation de l'inscription individuelle de chaque étudiant

- confirmation impérative de la participation des étudiants au cursus
- les informations relatives à l'étudiant (date d'inscription, numéro de matricule, nom, prénom ...) sont complétées automatiquement
- les informations relatives au séjour dans le pays d'origine / pays partenaire / pays tiers ainsi que la demande d'aide à la mobilité doivent être complétées par les responsable de programme
- veuillez enregistrer après chaque saisie !



Validation des inscriptions des étudiants

Règles concernant l'aide à la mobilité et le cofinancement :

- si le responsable de programme demande pour un étudiant une aide à la mobilité à l'UFA
 - répondre « oui » à la question concernée
 - indiquer le nombre de mois demandés (études / stage)

- si le responsable de programme ne demande pas d'aide à la mobilité pour un étudiant car celui-ci reçoit une autre bourse
 - répondre « non » à la question concernée
 - répondre « oui » pour le « cofinancement »

- si l'étudiant n'a pas / plus le droit à l'aide à la mobilité de l'UFA
 - répondre « non » à toutes les questions



Validation des inscriptions des étudiants



Numéro de coopération: Date du prochain dépôt de demande 2017 Type: binational
 de soutien:
 Nom:
 coopération:

navigation

Logout

Cursus:

- Navigation
- Guide
- coordonnées
- coordonnées bancaires
- interlocuteur(s)
- récapitulatifs
- déclarer des doubles diplômés
- notifier un abandon / une interruption
- année universitaire 2017/2018
- liste des étudiants
- résumé

Confirmation des inscriptions

Enregistrer validation de la liste complète Editer un PDF

Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Inscription		1er semestre					2ème semestre				
				date	confirmée	lieu du séjour	aide à la mobilité demandée	cofinancé	nombre mois études	nombre mois stage	lieu du séjour	aide à la mobilité demandée	cofinancé	nombre mois études	nombre mois stage
...	10.05.2017	oui	pays partena...	oui	non	5		pays parten...	oui	non	5	
...	23.06.2017	oui	pays d'origine			0	0	pays d'origine			0	0
...	20.06.2017	oui	pays partena...	oui	non	5		pays parten...	oui	non	5	
...	02.07.2017											

navigation

Logout

Cursus:

- Navigation
- Guide
- coordonnées
- coordonnées bancaires
- interlocuteur(s)
- récapitulatifs
- déclarer des doubles diplômés
- notifier un abandon / une interruption
- année universitaire 2017/2018
- liste des étudiants
- résumé

Confirmation des inscriptions

Enregistrer validation de la liste complète Editer un PDF

Prénom: Nom: Date de naissance: Numéro de matricule:

confirmation de l'inscription: oui non

informations 1er semestre

lieu du séjour: Données de l'étudiant(e):

informations 2ème semestre

lieu du séjour: Données de l'étudiant(e):

Demandez-vous l'aide à la mobilité pour le 2ème semestre: oui non

nombre mois études: nombre mois stage:

Y-a-t-il un cofinancement pour le deuxième semestre: oui non





Validation des inscriptions des étudiants

Étape 2 : validation de la liste complète des étudiants

- avant validation de la liste complète, vous pouvez consulter un récapitulatif de vos données dans la rubrique « Résumé » (si une erreur est constatée → retournez dans votre liste d'étudiants)
- c'est sur la base de ces chiffres que sera élaborée la convention d'allocation et que seront calculés les montants alloués
- cliquez sur le bouton « validation de la liste complète »
- l'UFA est informée par un e-mail automatique que le responsable de programme a validé sa liste d'étudiants
- lorsque tous les partenaires d'une même coopération ont validé leur liste, la convention peut être établie par l'UFA

navigation

Logout

Cursus:

Navigation

- Guide
- coordonnées
- coordonnées bancaires
- interlocuteur(s)
- récapitulatifs
- déclarer des doubles diplômés
- notifier un abandon / une interruption
- année universitaire 2017/2018
 - liste des étudiants
 - résumé

Editer un PDF

nombre d'	
étudiants inscrits à l'UFA:	4
étudiants inscrits auprès de l'UFA dont vous avez confirmé l'inscription:	3
dont étudiants de pays tiers:	0

lieu de séjour des étudiants dont vous avez confirmé l'inscription	
pays d'origine:	1
dont étudiants de pays tiers:	0
pays partenaire:	2
dont étudiants de pays tiers:	0
pays tiers:	0
dont étudiants de pays tiers:	0

aides à la mobilité demandées pour les séjours dans le pays partenaire	
1er semestre:	2
dont:	2 x 5 mois
2ème semestre:	2
dont:	2 x 5 mois

somme - sous réserve: 20 mois à 270.00€ : 5400€

aides à la mobilité demandées pour les séjours dans le pays tiers	
1er semestre:	0
dont:	
2ème semestre:	0
dont:	

somme - sous réserve: 0 mois à 270.00€ : 0€

cofinancement	
1er semestre:	0
2ème semestre:	0





Convention d'allocations et versement des allocations

- la convention est envoyée au responsable de programme pour :
 - ✓ vérification des informations
 - ✓ compléter la répartition des sommes attribuées ainsi que les coordonnées bancaires
 - ✓ signature par la direction de l'établissement et par lui-même

- un exemplaire de la convention doit être retourné à l'UFA avant le

15 décembre 2017

- versement des allocations :
 - ✓ si la partie comptable du justificatif des allocations et le récapitulatif concernant les étudiants de l'année précédente ont été transmis à l'UFA
 - ✓ fin de l'application de la compensation légale pour les aides aux frais de fonctionnement



Règles de financement 2017-2018

1. Aides aux frais de fonctionnement (montant par coopération)

- cursus intégrés binationaux et trinationaux : montant forfaitaire de **3.000€*** / **5.000 €*** / **8.000 €*** en fonction du nombre d'étudiants en mobilité
- cursus à reconnaissance mutuelle ou soutenus en tant que « périodes d'études de durée significative » : montant forfaitaire de **2.000 €***
- supplément en cas de cofinancement : **+ 500 €*** par étudiant cofinancé par semestre
- pas d'aides aux frais de fonctionnement pour les cursus évalués négativement, mis en veille ou en fin de vie

* valable pour 2017/18



Règles de financement 2017-2018

2. Aides à la mobilité

- pour les étudiants se trouvant dans le pays partenaire ou le pays tiers et dûment inscrits auprès de l'UFA
- **270 €* par mois**
- plafonnement : 80* aides par coopération (= max. **216.000 €***)
- soutien pendant le stage si obligatoire d'après le règlement des études en vigueur + si se déroule dans le pays partenaire
- principe de respect des engagements pris : en cas d'évaluation négative ou après la mise en fin de vie d'un cursus, les étudiants déjà inscrits à l'UFA peuvent bénéficier de l'aide à la mobilité (pendant une année ou jusqu'à la fin de leurs études selon les cas)



Règles de financement 2017-2018

3. Cours de français et d'allemand en ligne

- partenariat avec Deutsch-Uni Online (DUO) depuis 2006 : cours d'allemand en ligne proposés gratuitement aux étudiants français
- extension du partenariat à la rentrée 2012 : cours de français en ligne proposés gratuitement aux étudiants allemands
- cours adaptés aux étudiants de l'UFA
- coûts entièrement pris en charge par l'UFA
- inscription auprès de DUO par le responsable de programme + inscription en ligne par l'étudiant



Pour toutes vos questions

- Secrétariat des étudiants / inscriptions: Hélène Dinter / Dominique Boeglen
- Validation des inscriptions des étudiants : Hélène Dinter / Dominique Boeglen
- Abandons et interruptions d'études : Hélène Dinter
- Certificats : Ghislaine Meyer

Merci de votre attention !



BORDEAUX
NANTES
LEIPZIG
DRESDEN

2ème partie :

Justification de l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA



Généralités

Utilisation des allocations 2017-18

- utilisation des allocations en conformité avec les directives d'éligibilité de l'UFA
- respect des principes relatifs à une bonne utilisation des fonds publics
- à noter :
 - ✓ «gestion économe»
 - ✓ «dépenses éligibles»
 - ✓ les directives d'éligibilité seront envoyées avec les conventions et sont disponibles sur notre site Internet



Généralités

Utilisation des allocations 2017-18

- **Jusqu'à quelle date l'établissement peut-il utiliser les allocations ?**

==> dépenses engagées du 01/09/2017 au 31/08/2018 et liquidées avant le 31/10/2018



Aides aux frais de fonctionnement

- **Quelles sont par exemple les dépenses acceptées par l'UFA ?**
- ✓ **frais de personnel :**
par ex. frais de tutorat et de vacation
ou enseignements spécifiques attestant le caractère binational ou trinational du cursus
ou encore cours destinés à l'acquisition de compétences linguistiques
- ✓ **frais de déplacement et de séjour :**
par ex. participation à la réunion de travail des responsables de programmes, à des jurys
- ✓ **frais administratifs :**
participation forfaitaire jusqu'à concurrence de 1.000 €,
la liste détaillée des dépenses n'est pas nécessaire



Aides aux frais de fonctionnement (suite)

- ✓ **équipement** : conformément aux règles en vigueur dans l'établissement et uniquement pour la mise en œuvre et le développement du cursus
- ✓ **frais de réception et de restauration** :
limite de 35 € par repas et par participant
- ✓ **dépenses spécifiques engagées pour les étudiants** :
par ex. frais de déplacement pour participer à des séminaires prévus par le règlement des études ou aux salons étudiants, frais d'accueil et de réception
- ✓ **frais liés à la communication et à la promotion du cursus** :
par ex. insertion publicitaire ou création d'un site Internet, location d'emplacement de stands lors de foires ou salons
MAIS : Utilisation du logo ou label de l'UFA



Aides à la mobilité

- virement par l'UFA à l'établissement qui reverse aux étudiants
- délais et procédure de reversement
- ✓ reversement aux étudiants dans un délai maximum de 3 semaines
- ✓ aides à la mobilité non-utilisées doivent être remboursées à l'UFA au plus tard pour le 31.12.2018

- respect de la répartition fixée dans la convention d'allocation

- désistement et abandon des études / Remboursement:
l'établissement est obligé de rembourser la totalité de l'aide à la mobilité que l'étudiant a perçue

- possibilité de préfinancement du montant correspondant aux aides à la mobilité du 1er semestre



Justificatifs de l'utilisation des allocations 2016/2017

- Toutes les parties concernant le justificatif d'utilisation des allocations se trouvent sous « Infos en Ligne » sous l'année universitaire 2016/2017
- Délais :
 - ✓ jusqu'au **31 octobre 2017** :
 - o validation de la rubrique « Aides aux frais de fonctionnement »
 - o validation de la rubrique « Aides à la mobilité »
 - ✓ jusqu'au **31 décembre 2017** :
 - o validation du rapport d'activité en ligne
 - o envoi par voie postale du justificatif avec la signature juridiquement valide du représentant de l'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable (document pdf à imprimer après validation du compte de gestion et du récapitulatif concernant les étudiants)
 - o remboursement des allocations non utilisées



Justificatifs de l'utilisation des allocations 2016/2017

- Après validation des rubriques « aides aux frais de fonctionnement » et « aides à la mobilité », les allocations attribuées pour 2017/2018 peuvent être mises en paiement.
- **A compter de cette année** : la compensation légale des aides aux frais de fonctionnement ne sera plus appliquée
⇒ **Remboursement du solde au plus tard pour le 31.12.2017**
- Les soldes au titre des aides à la mobilité doivent également être remboursés à l'UFA jusqu'au **31 décembre 2017**



Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- Récapitulatif des dépenses couvertes avec les aides aux frais de fonctionnement et/ou la prime de cofinancement

- **Les différentes rubriques :**
 - ✓ frais de personnel
 - ✓ frais de déplacement et de séjour
 - ✓ frais administratifs
 - ✓ frais de réception et de restauration
 - ✓ frais liés à la communication et à la promotion du cursus



Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- Remplir le formulaire :
 - ✓ choisir le type de frais
 - ✓ ajouter la date de la facture, le montant et l'objet des dépenses
 - ✓ ne pas oublier d'enregistrer les informations

- Après avoir complété la liste des dépenses
 - => Validation de la liste complète**
- Les montants indiqués seront automatiquement additionnés et pré-intégrés dans le décompte des allocations
- La modification du justificatif d'utilisation des allocations ne sera plus possible après la mise en paiement de la convention d'allocations pour 2017/2018



Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement – Ajouter des dépenses

1. Cliquer sur Nouveau

5. Enregistrer

2. Choisir le type de frais

Saisir ou modifier l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

validation de la liste complète

type de frais: Frais de réception et de restauration

date de facture: 05.11.2016

montant: 104

description détaillée de la dépense:
Repas de travail avec des représentants de l'établissement partenaire - réunion concernant la sélection des candidats
3 Participants (2 responsables de programmes, coordinateur du cursus)

3. Date entre le 01/09/2016 et 31/08/2017 ou 31/10/2017 et ajouter le montant

4. Merci de bien vouloir préciser de manière la plus précise possible la nature des dépenses (par ex. : nombre de participants et motif de la rencontre)



Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

- Pré-rempli avec les noms des étudiants inscrits auprès de l'UFA pour 2016/2017
- Informations à renseigner :
 - ✓ pays dans lequel les étudiants se trouvaient à chaque semestre (dans le pays d'origine ou dans le pays partenaire)
 - ✓ montant de l'aide à la mobilité reversée à chaque étudiant
 - ✓ l'étudiant a-t-il réussi ou non ses examens de fin d'études ?
si non : va-t-il redoubler cette année ?
 - ✓ l'établissement a-t-il cofinancé l'étudiant ?
=> enregistrer après chaque indication
- Valider la liste complète
- Les aides à la mobilité versées seront automatiquement additionnées et pré-remplies dans le décompte des allocations



Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

Liste des étudiants

validation de la liste complète Liste des aides à la mobilité

Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Lieu de séjour au 1er semestre	Lieu de séjour au 2ème semestre	aide à la mobilité versée	déjà remboursée	réussite aux examens	redoublement aux examens	Y-avait-il un cofinancement pour le premier semestre	Y-avait-il un cofinancement pour le deuxième semestre
Schmidt	Nicole	30.01.1998	W100D-10-16-0001			0,00	0,00				

1. Sélectionner l'étudiant concerné

utilisation de l'aide à la mobilité

Enregistrer

6. Enregistrer

Nom: Schmidt Prénom: Nicole Date de naissance: 30.01.1998 Numéro de matricule: W100D-10-16-0001

Lieu de séjour au 1er semestre:

Lieu de séjour au 2ème semestre:

montant versé:

Y-a-t-il eu réussite aux examens: oui non

Y-a-t-il redoublement aux examens: oui non

Y-avait-il un cofinancement pour le premier semestre: oui non

Y-avait-il un cofinancement pour le deuxième semestre: oui non

2. Pays partenaire ou pays d'origine ?

3. Montant de l'aide à la mobilité reversé à l'étudiant

4. Est-ce que l'étudiant a réussi aux examens de fin d'année ?

5. Cofinancement de l'étudiant, le cas échéant



Déclarer des doubles diplômés

- Choisir la rubrique correspondante sous Infos en ligne
- Etablir une liste :
 - ✓ sélectionner l'étudiant concerné
 - ✓ vérifier l'intitulé des diplômes allemand et français
 - ✓ remplir la date de l'obtention de diplôme et – le cas échéant – ajouter des remarques
 - ✓ enregistrer après chaque donnée
- Demander l'établissement des certificats :
 - ✓ vérifier la liste complétée
 - ✓ valider la liste
 - ✓ indiquer une date pour l'envoi des certificats (4 semaines de délai minimum !)



Déclarer des doubles diplômés

1. Etablir la liste



déclarer les doubles diplômés

établir la liste | demander les certificats | imprimer les listes

Enregistrer

Pour déclarer un double diplômé et demander un certificat, veuillez cliquer sur son nom dans la liste

Le diplôme a été déclaré	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Le rapport final a été complété	Date de la dernière inscription confirmée
<input type="checkbox"/>	Dinter	Hélène	03.10.1998	W100F-10-17-0...	<input type="checkbox"/>	2017/2018

déclarer les doubles diplômés

établir la liste | demander les certificats | imprimer les listes

Enregistrer

Prénom: Hélène Nom: Dinter Numéro de matricule: W100F-10-17-0003 Date de naissance: 03.10.1998

établissement allemand

dénomination du diplôme (pour le certificat de l'UFA): Bachelor of Arts in Verwaltungsmanagement

date du diplôme:

remarque:

établissement français

dénomination du diplôme (pour le certificat de l'UFA): Licence mention Administration Publique

date du diplôme:

remarque:

1. Sélectionner le double diplômé concerné dans la liste
2. Vérifier l'intitulé des diplômes
3. Indiquer la date de l'obtention du diplôme
4. Enregistrer les données

Pour déclarer un double diplômé et demander un certificat, veuillez cliquer sur son nom dans la liste

Le diplôme a été déclaré	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Le rapport final a été complété	Date de la dernière inscription confirmée
<input type="checkbox"/>	Dinter	Hélène	03.10.1998	W100F-10-17-0...	<input type="checkbox"/>	2017/2018



Déclarer des doubles diplômés 2. Demander les certificats

1. Valider la liste

déclarer les doubles diplômés

établir la liste | demander les certificats | imprimer les listes

valider la liste Annuler la déclaration

Le diplôme a été déclaré	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule
<input checked="" type="checkbox"/>	Dinter	Hélène	03.10.1998	W100F-10-17-0...

2. Indiquer la date pour l'envoi des certificats (optionnel)

Info

Vous pouvez indiquer une date. Nous essayerons de vous envoyer les certificats en temps voulu.
(4 semaines de délai minimum !)

OK Cancel



Déclarer des doubles diplômés

3. Imprimer les listes

Les listes peuvent être sélectionnées et imprimées selon la date de la validation.

déclarer les doubles diplômés

[établir la liste](#) [demander les certificats](#) [imprimer les listes](#)

Après sélection d'une date, la liste afférente sera générée pour être téléchargée

date de validation de la liste:



Décompte des allocations

- Récapitulatif des allocations accordées et dépensées avec calcul automatique du montant du remboursement en tenant compte des informations fournies dans les justificatifs d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité.
- Le décompte des allocations apparaît aussi dans le justificatif d'utilisation des allocations à signer par la direction de l'établissement et/ou l'agence comptable
- Pour les frais de fonctionnement comme pour les aides à la mobilité, les soldes seront à rembourser à l'UFA
- Si vous constatez une erreur, merci d'en informer l'UFA
Après la mise en paiement des allocations pour 2017/2018,
il ne sera plus possible de modifier sans accord de l'UFA



Décompte des allocations

Justificatif d'utilisation des allocations

L'UFA n'assure aucune garantie quant à l'actualité, la justesse, l'exhaustivité ou la qualité des informations mises en ligne. Il appartient aux établissements de constater les divergences constatées.

Justificatif d'utilisation des allocations

type d'allocation	accordée selon les règles de financement	dépenses selon établissement	montant à rembourser	montant déjà remboursé par l'établissement
aides aux frais de fonctionnement	1.500,00	104,00	1.396,00	
aides à la mobilité	1.350,00	1.350,00	0,00	

→ Montant à rembourser



Rapport d'activité

- formulaire à compléter en ligne,
- peut être sauvegardé et retravaillé ultérieurement,
- lorsque le rapport est dûment complété => "valider le rapport d'activité". Le rapport peut être téléchargé en version pdf à tout moment,
- questions concernant le cursus, les étudiants et le déroulement du cursus
- sera mis à la disposition des évaluateurs dans le cadre de l'évaluation
- mise en perspective des informations données dans le rapport d'activité avec celles du rapport des étudiants



Justificatif de l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA

- document en version PDF sous « Infos en ligne »
- document à imprimer après validation des justificatifs d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité
- document à dater, tamponner et signer (avec la signature juridiquement valide du représentant de l'établissement et/ou celle de l'agent comptable)
- ceci atteste et certifie la valeur légale des informations transmises en ligne
- original à envoyer à l'UFA par voie postale au plus tard pour le 31 décembre 2017



Contrôle par l'UFA

- Justification de l'utilisation des fonds par les établissements :
 - ✓ respect des directives d'éligibilité
 - ✓ respect des délais
- Sanctions : remboursement en cas de :
 - ✓ non justification de l'utilisation des allocations
 - ✓ non-respect des directives relatives à l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA (« inéligibilité des dépenses »)
 - ✓ créances des années précédentes
- Visites sur site (dans de très rares cas):
 - ✓ sur demande des commissaires aux comptes de l'UFA s'il y a constatation d'irrégularités
 - ✓ sur demande des évaluateurs



Pour toutes vos questions...

... concernant l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA et les justificatifs d'utilisation des allocations :

Carole Reimeringer	+49 681 / 938 12-162	reimeringer@dfh-ufa.org
Nicole Schmidt	+49 681 / 938 12-116	schmidt@dfh-ufa.org

Merci de votre attention !



BORDEAUX
NANTES
LEIPZIG
DRESDEN

3ème partie :

Dépôt d'une demande de soutien et Evaluation



L'évaluation des cursus par l'UFA

L'évaluation des cursus déjà soutenus se fait

- dans le cadre de l'assurance-qualité, selon le **rythme d'évaluation** de l'UFA, tous les 4 ans
- en cas de **restructuration** du cursus (p.ex. contenu) ou **élargissement** à un autre partenaire
- lors d'un nouveau dépôt de demande de soutien après une **évaluation négative** ou une période de **mise en veille** (convenue avec l'UFA)

La règle d'or :
Il ne peut être soutenu que ce qui a été évalué !



Une évaluation en plusieurs étapes

- ✓ L'évaluation des dossiers respecte le principe fondamental de l'excellence.
- ✓ Elle s'effectue conformément aux principes de soutien de l'UFA détaillés dans la Charte d'évaluation.
- ✓ C'est la qualité du projet proposé qui prévaut.

Evaluation administrative

Éligibilité formelle à un soutien, inventaire du dossier, flux d'étudiants, utilisation des allocations...

Evaluation disciplinaire *Etape 1*

Travail au sein du tandem d'experts franco-allemand

Evaluation disciplinaire *Etape 2*

réunion des groupes d'évaluation différenciés par disciplines

Décision prise par les instances de l'UFA

commission scientifique, conseil d'université



La procédure d'évaluation : l'évaluation administrative

est menée par le **Secrétariat de l'UFA** :

- 1) contrôle des documents : le dossier est-il complet ?
- 2) prise de position du Secrétariat de l'UFA par cursus sur les points suivants :
 - le dossier est-il complet ?
 - rapports d'activité des justificatifs d'utilisation des allocations
 - rapports des étudiants
 - données relatives au nombre d'étudiants et de double diplômés
 - actions d'information et de publicité relatives aux cursus franco-allemands impliquant l'UFA et le guide des études en ligne
 - résultats des visites sur sites le cas échéant
 - appréciation générale de la collaboration administrative avec la coopération



La procédure d'évaluation : l'évaluation scientifique

Elle est effectuée par la **commission scientifique** de l'UFA ainsi que par les **experts indépendants** délégués par celle-ci :

- évaluation de la demande par un **tandem franco-allemand d'experts**.
Instrument de travail : les grilles d'évaluation (les points à évaluer correspondent aux critères de qualité et aux questions du formulaire)
- discussion des résultats et établissement de classements dans les **groupes d'évaluation disciplinaire**
- discussion des résultats de chaque groupe d'évaluation lors de la réunion de la **commission scientifique** (en particulier discussion de cas problématiques) et formulation de recommandations pour le conseil d'université



La décision du conseil d'université

Sur la base des recommandations de la **commission scientifique**,
le conseil d'université se prononce pour le soutien d'une
coopération.

Cette décision est communiquée par écrit aux universités directement
après le conseil d'université.



Résultat de l'évaluation

Résultat positif de l'évaluation

- **soutien** conformément aux règles de financement en vigueur
- le cursus bénéficie de la politique de **communication** de l'UFA
(Attention : remplir le formulaire pour le guide des études en ligne !)
- la coopération peut/devra utiliser le **logo** de l'UFA
- la coopération fait **partie du réseau de l'UFA** : d'abord statut d'établissement partenaire, plus tard, sur demande, statut d'établissement membre (interlocuteur: Vanessa Alexy / Bureau de la direction / organes)

Résultat négatif de l'évaluation

& cursus en voie d'extinction ou cursus mis en veille :

**Pour garantir le soutien des étudiants déjà inscrits,
le principe du respect des engagements pris entre en vigueur
dans le cas des demandes de prolongation de soutien.**



La procédure en détail : Délais

- **2 mai** 2017 : publication de l'appel d'offre
- en **mai** : envoi d'un courriel à toutes les coopérations qui doivent ou peuvent déposer une demande de prolongation de soutien
- signalisation jusqu'au **30 juin** 2017 de l'intention de déposer une demande de soutien à l'aide du formulaire « manifestation d'intérêt » (par courriel à huppert@dfh-ufa.org ou weislinger@dfh-ufa.org)
- création par l'UFA d'un formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé ; envoi du lien à la coopération
- **31 octobre** 2017 : date limite pour la validation de la demande de soutien en ligne pour un soutien à partir de 2018-19
- la décision sera communiquée mi-**avril** 2018

Les délais sont les mêmes chaque année !



La procédure en détail : **Éléments de la demande** (demande de prolongation de soutien)

- **Formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé**
Vous en trouverez un modèle sous Établissements → appel d'offres cursus
- **Annexes**
 - 1: convention de coopération spécifique au cursus
(procédure d'admission, nombre d'étudiants, modalités d'inscription, frais de scolarité, diplômes, supplément au diplôme, activités de relations publiques)
 - 2: plan commun des études & présentation schématique du déroulement des études

(l'ensemble des annexes ne devra pas dépasser un volume total de 10 MB)


Tous les documents doivent être fournis en français et en allemand !

- Annexes complémentaires:
 - une page de signatures par partenaire
 - un modèle anonymisé du diplôme et supplément au diplôme (le cas échéant)
 - un compte rendu du devenir des étudiants
 - le cas échéant, des recommandations du monde économique



La procédure en détail : Le formulaire de demande de soutien en ligne

ORDEAUX LEIPZIG
NANTES DE
SADERN

 **Université franco-allemande**
Deutsch-Französische Hochschule

[fermer la session](#)

Informations relatives à la demande de soutien

n° de dossier:	Test_2017	nom all:	Antrag/Demande
date limite du dépôt de dossier:	31.10.2017	nom fr:	Demande/Antrag
statut de la demande:	en préparation	type de demande:	nouvelle demande sans année de lancement binational

navigation

- demande de soutien Test_2017
 - informations générales
 - partenaires
 - coordonnées
 - cursus
 - assurance-qualité
 - déroulement du cursus
 - admission
 - prévisions d'effectifs étudiants
 - coopération et encadrement
 - compétences linguistiques
 - contenu du cursus et débouc...
 - dimension interculturelle
 - originalité
 - développement et pérennisiati...

Informations générales

[cursus](#) | [degré d'intégration](#) | [chargement des annexes](#) | [liste des annexes](#) | [signatures](#) | [version imprimable et validation](#)

[sauvegarder](#) | [aide](#) | **Sauvegardez directement toutes vos données pour chaque onglet.**

soutenu par l'UFA depuis:	2018/2019
type de cursus:	Master
Fait-il suite à un cursus de niveau Licence soutenu par l'UFA:	<input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non
groupe disciplinaire:	<ul style="list-style-type: none">AutresDroitEconomie/GestionFormation des enseignantsMédecineSciences de l'ingénieur / architectureSciences humaines et socialesSciences naturelles / mathématiques / informatique
type de diplôme:	



La procédure en détail : Le formulaire de demande de soutien en ligne

Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

fermer la session

Informations relatives à la demande de soutien

n° de dossier:	Test_2017	nom alld:	Antrag/Demande
date limite du dépôt de dossier:	31.10.2017	nom fr:	Demande/Antrag
statut de la demande:	en préparation	type de demande:	nouvelle demande sans année de lancement binational

navigation

- demande de soutien Test_2017
 - informations générales
 - partenaires
 - coordonnées
 - curcus
 - assurance-qualité
 - déroulement du cursus
 - admission
 - prévisions d'effectifs étudiants
 - coopération et encadrement
 - compétences linguistiques
 - contenu du cursus et débouc...
 - dimension interculturelle
 - originalité
 - développement et pérennisiati...

admission

charger à nouveau cette rubrique avec tous les onglets

Université franco-allemande Deutsch-Französische Hochschule

sauvegarder aide **Sauvegardez directement toutes vos données pour chaque onglet.**

niveau d'admission:

conditions et procédure d'admission / critères de sélection:

A quel moment a lieu la sélection des étudiants:

admission parallèle possible: oui non



La procédure en détail : **A savoir / Conseils pour la demande de soutien**

**Les documents de la demande de soutien sont
la « carte de visite » du cursus pour les experts !**

- Ayez en tête les **critères de qualité** de l'UFA : la tâche des experts est de vérifier le degré de satisfaction
- L'expert ne peut évaluer que ce qui se trouve de manière explicite dans le dossier
 - une explication manquante ou imprécise peut conduire à des « pénalisations »
 - merci de bien expliquer même ce qui semble très clair pour vous !
- Relisez le dossier du point de vue des experts :
Un expert qui ne connaît pas le cursus peut-il trouver une réponse à toutes les questions dans chaque version de langue ?
- Les critères d'obtention du double diplôme par l'étudiant doivent être clairement identifiables pour l'expert → joindre un programme des études clair
- Evitez les contradictions !



La procédure en détail : **A savoir / Conseils pour la demande de soutien**

- Les informations données par l'établissement français doivent surtout concerner les modalités de mise en œuvre du cursus du côté français, les informations données par l'établissement allemand, celles du côté allemand (pas de traduction)
- Conseil : ne laissez aucun champ sans réponse !
Mieux: expliquer rapidement l'absence de réponse ou bien indiquer « / »
- Si la réponse à une question du formulaire se trouve dans une annexe, merci de bien nommer l'annexe correspondante (avec le numéro de la page)
- Merci de joindre à nouveau la convention de coopération
- En cas de problème de place dans le formulaire, vous pouvez renvoyer à un document supplémentaire et ajouter celui-ci aux annexes (merci de lui donner un nom pertinent !)



La procédure en détail : Précisions concernant différentes questions dans le formulaire

Une « aide » existe pour chaque rubrique ; celle-ci se réfère précisément à la rubrique concernée.

- Merci de choisir un nom percutant pour votre cursus, pas « Master franco-allemand » par exemple !
- Habilitation :
 - l'important pour l'UFA est de savoir si le cursus est habilité
 - si l'habilitation est en cours : veuillez expliquer la situation actuelle et les résultats escomptés
- Grade académique / intitulé exact
(Licence) (Licence en histoire)
- Interculturalité :
Quels cours (p.ex. 1-2 heures), séminaires, rencontres... sont consacrés à
 - la réflexion sur l'expérience interculturelle, la théorie...
 - la préparation aux différences culturelles dans le monde de l'éducation, du travail, de la vie quotidienne dans les deux / trois pays



La procédure en détail : A ne pas oublier

Dans le document « **Informations générales à l'attention des établissements demandeurs & conseils pour remplir le formulaire de demande** » vous trouverez davantage de conseils pour le dépôt de la demande de soutien.

- vous pouvez à tout moment établir une version PDF imprimable de votre demande de soutien
- les signatures ne sont à fournir qu'une fois la demande de soutien complète
- sur la page des signatures doivent figurer les signatures originales de la direction d'établissement et des responsables de programmes – une page de signatures par partenaire
- télécharger la page de signatures scannée ; les originaux restent dans les établissements
- **IMPORTANT** : la **validation** de la demande de soutien est **définitive** ! Elle doit se faire en concertation avec le(s) partenaire(s)
- toute **demande de soutien non validée au 31.10.17 à 23h59** sera considérée comme **n'ayant pas été déposée**



Pour aller plus loin : les autres appels d'offres

PhD-Track:

- Master suivi d'un doctorat au sein d'un même programme intégré de 5 ans
- Date limite de dépôt de demande de soutien : 31 octobre 2017

Rencontres préparatoires :

- Soutien aux échanges scientifiques dans les domaines universitaire et de la recherche
Objectif : mise en place de nouveaux cursus et programmes de recherche
- Appel d'offre permanent

Détails et formulaires de demande de soutien :

<http://www.dfh-ufa.org/fr/etablissements/appels-doffres-etablissements/>



De plus amples informations sur le dépôt de demande de soutien et l'évaluation :

sur le site Internet www.dfh-ufa.org

sous la rubrique « Etablissements » → « Evaluation » :

- calendrier et déroulement de l'évaluation
- phases de soutien et rythme d'évaluation
- avancement des cursus
[Liste avec échéances des prochaines évaluations]
- Critères de qualité

par téléphone et courriel :

Carole Reimeringer +49 (0)681/93812 -162 reimeringer@dfh-ufa.org

Danielle Weislinger -163 weislinger@dfh-ufa.org

Nadia Huppert -153 huppert@dfh-ufa.org



Formation doctorale & manifestations scientifiques pour jeunes
chercheurs de l'Université franco-allemande (UFA)

Journée de formation des responsables de programmes 29/09/2017





- La mission de l'UFA
- Les instruments de soutien
 - Formation doctorale : Cotutelles de thèse, Collèges doctoraux franco-allemands, Programmes de PhD-Track
 - Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs
 - Rencontres préparatoires
- Soutien de Post-Docs
- Le réseau de l'UFA

La mission de l'UFA



„L'UFA a pour mission (...) de mettre en œuvre des activités et projets d'intérêt commun en matière de recherche et de formation des jeunes chercheurs“ (Al. 1, accord de Weimar)

- Mise en place d'actions de coopération dans le domaine des formations doctorales respectives des deux pays
- Participation à la mise en place de projets communs en matière de recherche et de développement
- Favoriser les rencontres dans le domaine de la recherche



Les instruments de soutien



La formation doctorale

Cotutelle de thèse

**Collèges doctoraux
franco-allemands**

**Programme de PhD-
Track**

Manifestations scientifiques

**Manifestations
scientifiques pour
jeunes chercheurs**

**Rencontres
Préparatoires**





Cotutelle de thèse



Une cotutelle de thèse est un projet de thèse binationale supervisé par deux directeurs de thèse qui permet au doctorant d'obtenir le grade de docteur d'une université française et d'une université allemande après une soutenance unique. Ce grade de docteur est reconnu dans les deux pays.

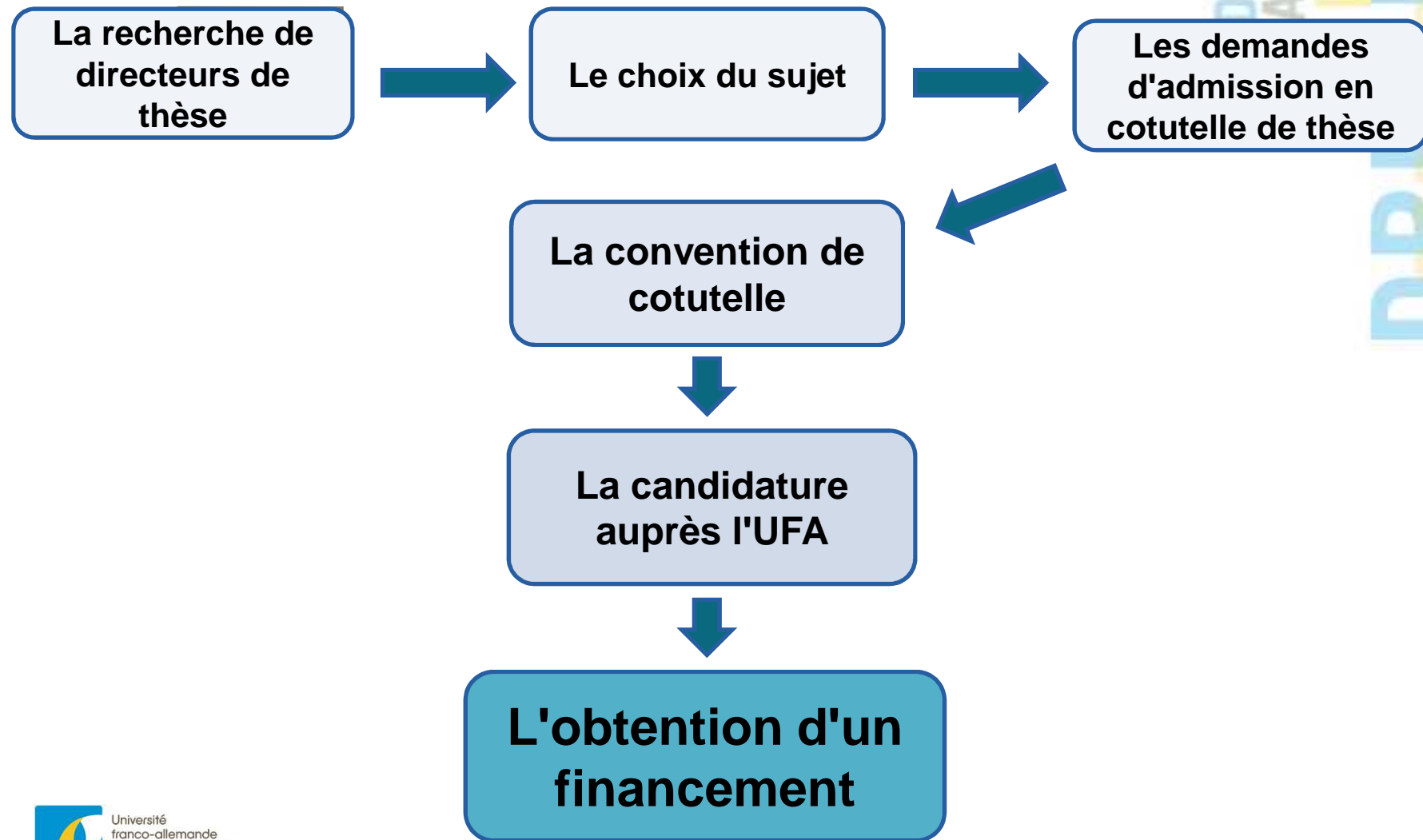


Les plus values d'une cotutelle

- Obtention du grade de docteur français et allemand
- Davantage de débouchés professionnels sur le marché de l'emploi franco-allemand
- Encadrement par deux professeurs
- Approche et immersion dans deux cultures de recherche
- Acquisition de compétences supplémentaires par le biais de séjours à l'étranger et d'expériences interculturelles



La cotutelle de thèse : Le schéma de déroulement





- La demande peut être déposée dès que la convention de cotutelle de thèse aura été signée par les établissements contractants. La date d'établissement de cette convention ne devra pas être supérieure à un an (appel à candidature permanent).
- Montant de soutien :
 - 1) Le soutien comprend une allocation forfaitaire de 4 000 € destinée à couvrir les frais supplémentaires du doctorant pour sa thèse en cotutelle
 - premier versement de 2 000 € : versé lors de l'acceptation de la demande de soutien après signature de la convention d'allocation
 - deuxième versement de 2 000 € : versé lors de la fixation de la date de la soutenance (normalement 3 ans après le début de la cotutelle)
 - 2) 1 000 € pour la soutenance : frais de déplacement et d'hébergement du jury. Pour obtenir le remboursement des frais liés à la soutenance, l'université doit envoyer à l'UFA, dans le délai de deux mois après la soutenance, les pièces justificatives des dépenses.
 - Il est possible de déposer une demande de soutien limitée au remboursement



Les Collèges doctoraux franco-allemands

L'objectif des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) est d'offrir aux doctorants des formations doctorales structurées entre la France et l'Allemagne. Ce partenariat franco-allemand est ouvert à tous les disciplines et peut également associer un pays tiers. L'accent est mis sur la mobilité des doctorants.

L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son site Internet

→ La prochaine date limite de dépôt de demande de soutien est le 31/10/2017.



Les Collèges doctoraux franco-allemands

Qui peut poser une demande ?

- L'appel à projets s'adresse aux écoles doctorales françaises et aux établissements allemands porteurs d'une formation doctorale structurée et fait l'objet d'une publication annuelle pour une période de quatre ans (depuis 2016)
- Une demande de prolongation est possible

Montant de soutien : max. 261 800 €

- Frais d'infrastructure : 12 000 €/an
- Développement d'un réseau disciplinaire : 5 000 €
- Aides à la mobilité : 600 € par mois octroyées pour des séjours dans le pays partenaire ou tiers d'une durée maximale de 18 mois
- Indemnités d'expatriation : jusqu'à 1 300 € par mois pour deux doctorants pour un séjour d'une durée maximale de 18 mois



Programmes de PhD-Track



Cet appel à projets a pour objectif la mise en place de programmes franco-allemands soutenus par l'UFA et intégrant les deux années de master et les trois années de phase doctorale, en une formation d'une durée totale de cinq ans. L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines. La participation d'un pays tiers peut être envisagée.

L'accent est mis sur la mobilité des participants.

→ Association de la phase Master à la phase Doctorat

L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son

site Internet. La prochaine date limite de dépôt de

demande de soutien est le 31/10/2017.



Programmes de PhD-Track

Porteurs de projets

- les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master,
- être porteurs d'une formation doctorale structurée et pour le côté français offrir cette formation dans le cadre d'une/d'école(s) doctorale(s).

Durée et montant du soutien

- 5 années (une demande de prolongation est possible)
- 20 000 € moyens d'infrastructure (15.000 € de base + 5.000 € Co-financement)
- Aides à la mobilité Master : 270 € par mois
- Aides à la mobilité doctorants : 600 € par mois
- Indemnités d'expatriation pour 2 doctorants : 1 300 € par mois (réservé aux programmes évalués comme particulièrement innovants et structurés)

Manifestations scientifiques



Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

Le but de ce programme est de réunir dans un appel à projets les ateliers de jeunes chercheurs et les écoles d'été et d'hiver. Le programme est ouvert à toutes les disciplines et peut également associer un pays tiers.

Le format pourra comprendre l'organisation d'une manifestation ou d'une série de manifestations conçue dans une approche évolutive et permettant un effet structurant par récurrence.

Trois appels à projets 2017 : 15/03, 15/06 et 15/09



Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

Porteurs de projets

- L'appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemand et aux organismes de recherche.

La durée de soutien

- la durée de la manifestation sera de 2 jours minimum et de 4 semaines maximum

Le montant de soutien : 15 000 € max.

- Le montant de la subvention dépend de la durée de la manifestation et du nombre de participants.
- Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation. A ce titre, il couvre une partie ou la totalité des frais de déplacement et de séjour des participants
 - Peuvent également être prises en charge les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation et les dépenses de communication spécifiques à la manifestation.

Rencontres Préparatoires



BORDEAUX
NANTES

LEIPZIG

DRESDE

Ce programme est destiné à faciliter la préparation de nouveaux projets concernant des programmes d'études et /ou des coopérations en matière de recherche et ce dans toutes les disciplines et sur toutes les thématiques.



Porteurs de projets

- Les rencontres préparatoires s'adressent aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux instituts universitaires français ou allemands, institutions de coopération franco-allemandes ou centres de recherche français et allemands.

Il s'agit d'un appel à projets permanent. Les demandes sont déposées 1 mois avant le début de la rencontre.

Financement

- Montant de soutien : 2 500 € max.
 - Le soutien est destiné à financer la réalisation de rencontres entre partenaires et couvre les frais de déplacement et de séjour
 - Une même faculté ne pourra être impliquée dans plus de deux demandes de soutien par an
- Cet instrument de soutien ne vise pas à financer des workshops, mais permet de planifier des projets franco-allemands !

Insertion professionnelle des docteurs

... et les Post-docs ?

L'ABG-UFA propose un accompagnement professionnel des doctorants et jeunes docteurs franco-allemands. Outre les séminaires résidentiels favorisant la mise en réseau entre recruteurs et candidats, l'ABG-UFA peut intervenir lors des journées dédiées aux doctorants pour sensibiliser à l'importance du projet professionnel et aux carrières en dehors du secteur académique.

Elle met également à disposition le référentiel de compétences DocPro (www.mydocpro.org) pour aider les docteurs à identifier et valoriser leurs compétences.

Interlocutrice : Mme Bérénice Kimpe (kimpe@dfh-ufa.org)



L'intelli'agence

www.intelligence.fr



Le réseau de la recherche de l'UFA



- 23 Collèges doctoraux franco-allemands dont 6 avec la participation d'un pays tiers (p. ex. la Suisse, le Maroc, l'Ukraine)
- Dix programmes de PhD-Track
- Environ 150 doctorants qui font une cotutelle
- Environ 80 manifestations de mise en réseau (en 2016)





www.dfh-ufa.org



+49 (0) 681 9 38 12 – 100



Formation doctorale :

Mme Eva-Maria Hengsbach, hengsbach@dfh-ufa.org



manifestations scientifiques :

Mme Maria Leprévost, leprevost@dfh-ufa.org